



STRATEGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Rapport au 31/12/2018 sur les critères relatifs au
respect d'objectifs Environnementaux, Sociaux
et de qualité de Gouvernance

CCMO SANTÉ
PRÉVOYANCE
MUTUELLE

L'ESSENTIEL, C'EST VOUS.

La loi sur la transition énergétique et l'article 173 dont le décret publié au journal officiel en décembre 2015 demande à l'ensemble des investisseurs institutionnels leurs modalités de prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG) dans leur politique d'investissement.

Consciente de ses responsabilités extra-financières en tant qu'investisseur, et soumise aux contraintes de l'article 173 de la Loi de Transition Énergétique (LTE), CCMO Mutuelle s'est dotée d'une charte d'investissement ESG qui vient compléter le cadre général de la gestion financière.

Dans ce document la CCMO réaffirme ses engagements et ses valeurs sur le long-terme et son souhait d'aligner progressivement sa gestion financière traditionnelle avec la recherche d'une optimisation des critères ESG.

Cette démarche s'inscrit dans le temps et accompagne les évolutions de place, tant en termes d'outils que de normes ou de pratiques.

A. TRAVAUX ET ACTIONS 2018

En 2018 CCMO Mutuelle a maintenu sa politique d'investissement responsable selon trois axes :

- Maintien de l'outil de reporting, venant compléter les tableaux de bord traditionnels, qu'elle avait mis en place en 2017 et qu'elle a enrichi pour son deuxième reporting ESG. Le périmètre d'analyse a par ailleurs été étendu avec un taux de couverture à 64.05 % contre 56.50 % l'an passé.
- Prise en compte de la démarche ESG en commission finance, conformément aux engagements de la charte dans une logique d'encouragement des établissements impliqués dans des initiatives d'investissements socialement responsables, afin de contribuer au développement des principes ESG sur l'ensemble des classes d'actifs.
- Maintien dans son portefeuille de deux investissements dans des produits labellisés : AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR et Federal Taux Variable IR FCP. Pour mémoire ces souscriptions avaient été réalisées en deux temps : d'abord l'analyse financière du portefeuille et des limites d'allocation, choix d'une classe d'actif, puis sélection d'un support dans cette classe d'actif correspondant aux critères ESG retenus par la mutuelle.

Ces deux supports représentent au 31/12/2018 2 % du portefeuille (hors immobilier en direct) de la Mutuelle. Plus précisément le support AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR représente 9.39 % des OPCVM actions, et le support Federal Taux Variable IR FCP représente 18.64 % des OPCVM obligataires prudents.

À noter la participation de la mutuelle dans la SARL Arcs-En-Ciel pour 50 K€ (25 K€ d'investissement en capital, soit 2.34 % du capital de la SARL et 25 K€ d'avance en compte courant), résidence mixte permettant à des personnes handicapées (mentales ou physiques) ayant une certaine autonomie, de vivre avec des personnes valides issues de différents horizons (personnes seules, jeunes travailleurs, retraités, familles...). Cette résidence permet à ses locataires d'avoir un logement indépendant et donc une vie autonome mais aussi de partager des moments conviviaux (repas, soirées, sorties...), en créant un lieu de bienveillance et d'entraide réciproque.

Cet investissement s'inscrit dans les valeurs de la mutuelle et donc dans sa démarche ESG. Cependant, s'agissant d'une structure privée non cotée sur un marché actif et au regard du montant en capital investi il n'est pas pris en compte dans le portefeuille étudié ci-après.

A.1. REPORTING ESG AU 31/12/2018

I. MÉTHODOLOGIE

1. Périmètre d'analyse

Au sein du portefeuille total, nous déterminons les supports affichant une notation ESG, afin de visualiser quelle proportion du portefeuille est couverte.

Le tableau ci-après (au point 4. Résultats) liste les émetteurs concernés au sein du portefeuille de CCMO Mutuelle. Les différents types de supports en portefeuille sont concernés (livrets, DAT/CAT, contrat de capitalisation, obligations en direct et OPC). On soulignera qu'un même émetteur peut concerner plusieurs produits.

Nous regardons les notes ESG simples (note de base, assimilée à la notation financière) et les notes ESG « controverses incluses » (tendance, prise en compte des perspectives) qui peuvent à terme venir influencer la note de base.

2. Sources

Nous utilisons toutes les sources d'information disponibles pour récupérer les notes.

- Pour les OPCVM, nous utilisons la note disponible sur MorningStar,
- Pour les titres détenus en direct, nous utilisons la note disponible sur Reuters, les notes de sociétés de gestion ou les notes d'agence ouvertement disponibles.

3. Retraitements des données

Compte tenu de la multiplicité des sources pour les notes, le principal problème au niveau global du portefeuille est la consolidation.

Nous procédons à plusieurs retraitements pour harmoniser les données :

Nous ramenons toutes les notes sur une échelle de 10 pour les harmoniser. Puis, si plusieurs notes sont disponibles, nous procédons à une moyenne simple.

Nous divisons enfin l'univers en 6 classes (0-3 ; 3-4 ; 4-5 ; 5-6 ; 6-7,5 et 7,5-10) respectivement (F ; E ; D ; C ; B et A), au sein desquelles nous répartissons les différentes contreparties selon leur note. Cette dernière approche qui nous est spécifique permet de lisser les écarts possibles entre les notes dues aux différentes approches.

Remarque : spécifiquement pour les fonds, nous utilisons la notation MorningStar quand elle est

disponible. Or, Morningstar donne une note globale au fonds si au moins la moitié de son actif est noté.

Nous estimons cette approche trop optimiste, et nous retraitions les encours sous-jacents en fonction du taux de couverture.

Par exemple : un fonds noté 85, avec une couverture de 75 % et un encours de 100 M€, nous considérons que la note de 85 n'est valable que sur 75 M€ et que les 25 M€ ne sont pas notés.

Ce retraitement nous permet de répondre au biais créé par le fait que deux fonds aient la même note avec des taux de couverture différents.

4. Résultats

Le portefeuille de CCMO a une note globale de 7.9/10, en légère augmentation par rapport à notre premier reporting en 2017, selon la méthodologie expliquée ci-avant.

	31/12/2018	31/12/2017
Montant Placé Valorisé (€)	58 101 009	58 740 903
Portefeuille couvert	64,05 %	56,50 %
Score ESG	7,9	7,4
Score ESG Controverses incluses	5,1	5,3

Cette note a surtout vocation à être suivie dans le temps et est difficilement comparable avec d'autres structures qui n'utiliseraient pas les mêmes approches ou les mêmes agences.

Représentation graphique notes ESG 2018



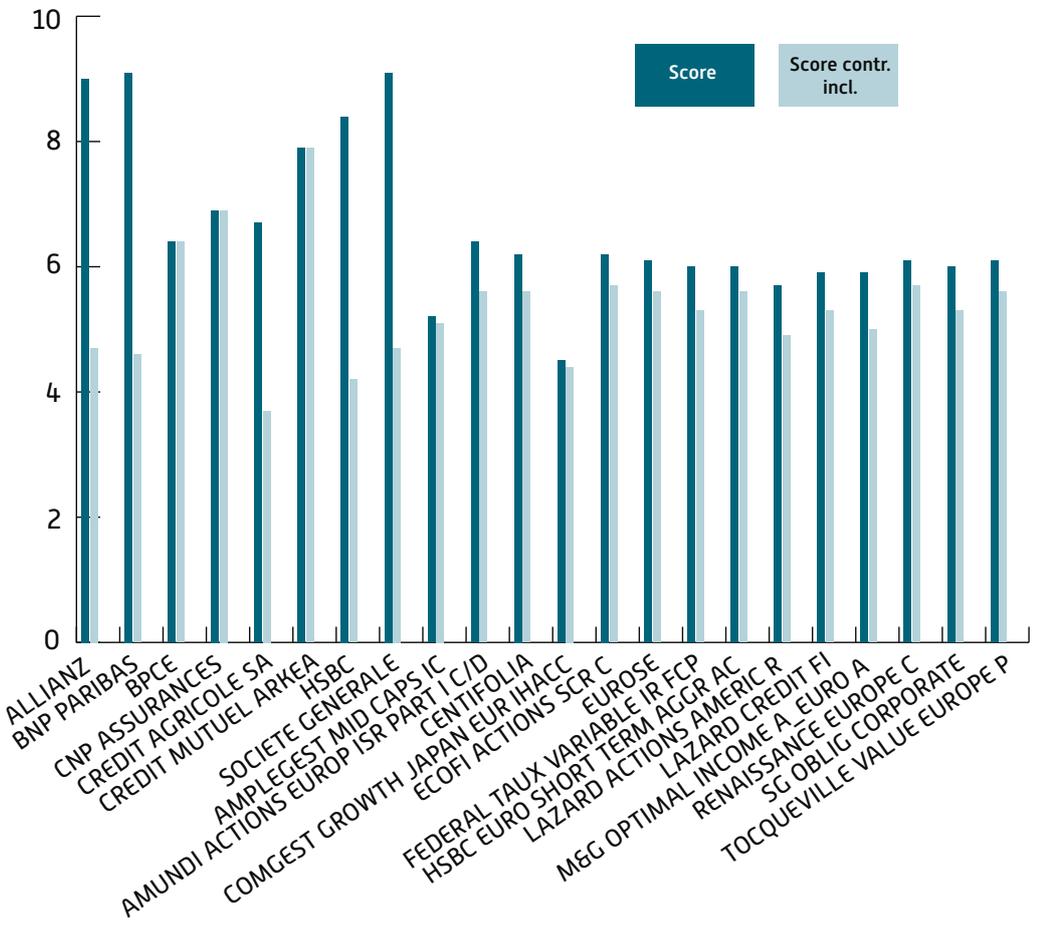
Emetteurs/Contreparties	Encours	Score ESG	Score ESG Controverse incl	Classe	Evolution 31 12 2017 /31 12 2018
ALLIANZ	2 005 413,70 €	9,0	4,7	FF - A	
BNP PARIBAS	4 061 539,08 €	9,1	4,6	FF - A	
BPCE	1 241 478,41 €	6,4	6,4	FF - B	▲
CNP ASSURANCES	2 155 256,84 €	6,9	6,9	FF - B	▲
CRÉDIT AGRICOLE SA	3 557 629,81 €	6,7	3,7	FF - B	▼
CRÉDIT MUTUEL ARKÉA	3 318 487,35 €	7,9	7,9	FF - A	=
HSBC	3 228 911,74 €	8,4	4,2	FF - A	▲
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	10 815 631,30 €	9,1	4,7	FF - A	=
AMPLEGEST MID CAPS-IC	575 406,44 €	5,2	5,1	FF - C	
AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR PART I-C/D	4 383 92,31 €	6,4	5,6	FF - B	=
CENTIFOLIA	119 115,82 €	6,2	5,6	FF - B	
COMGEST GROWTH JAPAN-EUR IHACC	1 013 414,20 €	4,5	4,4	FF - D	▲
ECOFI ACTIONS SCR-C	1 159 030,96 €	6,2	5,7	FF - B	▲
EUROSE	667 957,16 €	6,1	5,6	FF - B	▲
FEDERAL TAUX VARIABLE IR FCP	601 761,17 €	6,0	5,3	FF - B	
HSBC EURO SHORT TERM AGGR- AC	462 163,09 €	6,0	5,6	FF - B	▼
LAZARD ACTIONS AMERIC-R	311 227,34 €	5,7	4,9	FF - C	
LAZARD CREDIT FI	398 737,00 €	5,9	5,3	FF - C	▼
M&G OPTIMAL INCOME-A-EURO-A	215 310,35 €	5,9	5,0	FF - C	=
RENAISSANCE EUROPE-C	298 111,59 €	6,1	5,7	FF - B	▼
SG OBLIG CORPORATE 1-3 FCP	260 516,77 €	6,0	5,3	FF - C	▼
TOCQUEVILLE VALUE EUROPE-P	305 840,26 €	6,1	5,6	FF - B	=

Dans le tableau ci-dessus, sur les 22 contreparties indiquées, 16 étaient déjà présentes dans le périmètre d'analyse ESG au 31/12/2017, dont 11 présentent une note ESG stable ou en amélioration, et dont 5 ont une note qui s'est légèrement dégradée. Les nouvelles contreparties intégrant le périmètre d'étude ESG en 2018 affichent une note allant de 5.2 pour la plus faible à 9 pour la plus élevée, soit une note moyenne de 8.4.

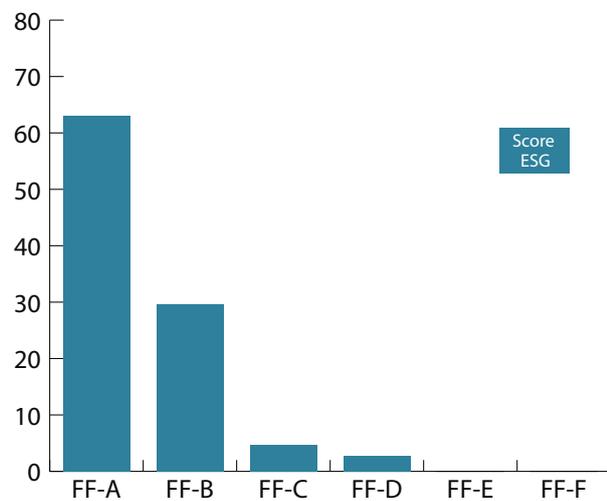
Par ailleurs comme l'an passé nous pouvons faire le constat suivant :

- Ce sont les fonds qui tirent la note vers le bas (tranche C et D), et le fonds Comgest Growth Japan est le moins bien noté des actifs de la CCMO, avec une note ESG à 4.5 (en légère augmentation par rapport à l'année dernière où elle s'affichait à 4.4),
- Les supports en direct sont bien notés,
- Le portefeuille présente une orientation satisfaisante, avec une large majorité des actifs sur les tranches A et B.

SCORE PAR CONTREPARTIE



RÉPARTITION PAR CLASSE (HORS CONTROVERSES)



B. EVOLUTIONS

La mutuelle, en fonction des opportunités de marché et des contraintes financières de sa gestion, souhaite poursuivre sa politique d'investissement direct dans des produits labellisés ou typés ISR (investissement socialement responsable) sur des thématiques ou approches de gestion spécifiques.

En commission finance de décembre 2018, la mutuelle décidait d'investir une nouvelle tranche d'un produit structuré pour 500 K€, a été sélectionné le produit "Solution 100 % capital protégé sur thématique ESG" proposé par Kepler Cheuvreux, dont la souscription a été réalisée début 2019.

Nous avons prévu de renforcer les demandes auprès des gérants actuellement en portefeuille, sous la forme d'un questionnaire plus approfondi sur leurs engagements et leurs pratiques ESG : ce travail n'ayant pu être mené en 2018, est reporté. Cette étude devra faire l'objet d'une présentation en commission finance.

Pour les futurs produits analysés, la mutuelle souhaite privilégier à l'avenir les sociétés de gestion ayant une approche ESG robuste et conforme aux valeurs de la CCMO.

Enfin, la mutuelle CCMO continue une veille active des évolutions des pratiques de place, dans le cadre du prolongement de la Loi de Transition Énergétique et notamment des décrets d'application à venir qui devraient s'inscrire dans le cadre européen. Il se peut cependant qu'il y ait encore des délais. En tout état de cause, l'esprit et le principe de l'article 173 restent inchangés et les obligations liées à l'ESG devraient même prendre de l'ampleur, ce qui nous conduit à poursuivre nos chantiers et travaux entamés.



L'ESSENTIEL, C'EST VOUS.



www.ccmo.fr



CCMO Mutuelle: 6, avenue du Beauvaisis – PAE du Haut-Villé – CS 50993 – 60014 Beauvais Cedex
Mutuelle soumise au Livre II du Code de la Mutualité – N° 780508073